



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

Nombre des membres
afférents au conseil
municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux
délibérations : 9

L'an deux mil quatorze, le vingt six du mois d'aout à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Laurence MONTALAIS, Mme Florence CAILLET, Hélène HOURLIER et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Jacques MONNET, Aurélien DELBOULLE, Alexandre PASCAL-GIROUD et Jean-François POITOU.

Absents excusés : MM. Hervé MARAIS et Mathieu CARIN.

Mme Hélène HOURLIER a été nommé secrétaire de séance.

1. Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) - modalités applicables au 1^{er} janvier 2015.

La TCCFE est payée par le consommateur sur sa consommation d'électricité au bénéfice de la commune jusqu'en 2014. Dans la nouvelle loi de finance au 1^{er} janvier 2015 elle passe au bénéfice du Syndicat Départemental d'Electricité (SDES).

Monsieur le Maire propose de demander le reversement de la taxe par le SDES au profit de la commune (mouvement initié par l'association des Maires de France). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Changement d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Leysse.

Nominations initiales : titulaires Mmes Laurence MONTALAIS et Noëlle DOMENECH suppléante Florence CAILLET. Mme Noëlle DOMENECH a présenté sa démission courant août. Monsieur le Maire propose la nomination de M. Mathieu CARIN. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose les projets d'investissement suivants et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes de subventions possibles :

1- Hangar à sel entrée du Chef-Lieu : travaux estimés à 15 905 € HT

2- Mise aux normes "électricité et sécurité" de l'église : travaux estimés à 20 361 € HT

3- Voiries communales (travaux réalisés par tranches) :

Montant estimés des travaux pour la totalité des voies : 111 500 € HT

Montant estimés pour les voies à faire en priorité : de la salle polyvalente à Monthoux en passant par Morion et Le Mont : 32 700 € HT

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter les organismes financeurs, le Conseil Général, l'Etat et Chambéry Métropole pour les 3 dossiers proposés, chacun pour ce qui les concerne.

4- Aménagement des combles de la mairie : travaux réalisés, régularisation 2010

Montant global du chantier : 21 541 € HT – demande auprès de Chambéry Métropole.

4. Subvention de la commune au Centre Communale d'Actions Sociales de la commune de LA THUILE.

Le CCAS dispose actuellement de 204€. Pour subvenir aux besoins identifiés pour 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 1000€ au CCAS.

5. Coupes d'affouage 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité : 1- décide de solliciter l'ONF afin que l'agent en charge de la commune de LA THUILE procède au martelage de la parcelle F 18 ; 2- maintient le tarif annuel de 45€. Des coupes "bord de route" seront proposées à la sortie de l'hiver : un conseiller s'est abstenu sur ce dernier point.

6. Abattement sur la Taxe Habitation au bénéfice d'adultes handicapés.

Reporté afin de préciser les points touchants aux conditions d'attribution.

7. Création d'une régie de recettes municipale pour l'encaissement direct des produits du gîte.

Monsieur le Maire propose le fonctionnement suivant : un régisseur municipal (secrétaire de mairie) perçoit les chèques ou les espèces, les enregistre et les amène mensuellement à la trésorerie. (fonctionnement actuel des encaissements des services périscolaires : cantine et garderie). Ce type de gestion directe permettra d'encaisser les locations du gîte communal, dans le cadre de la mise en place de la gestion partagée avec Gîtes de France. Le gérant recruté facturera ensuite les frais de gestion à la mairie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'une nouvelle régie municipale de recettes.

8. Questions diverses.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des points mineurs de discussion sont apparus postérieurement à la convocation de cette séance. Il demande si les membres du Conseil sont d'accord pour aborder ces sujets non mentionnés dans l'ordre du jour dans le cadre des questions diverses. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de débattre de points non prévus.

Monsieur le Maire propose de contribuer au financement de la station de compostage de Puygros en échange de sa mise à disposition aux habitants de LA THUILE. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et délègue au maire la possibilité de négocier cette contribution financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir en une seule fois les frais d'étude du projet – abandonné – de nouvelle mairie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose la demande d'achat de TDF pour la parcelle communale sur laquelle le relais est implanté. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre défavorablement à cette demande, il considère qu'il est important que la commune conserve la maîtrise foncière entre autre 1- pour faire pression en cas de démantèlement potentiel de l'ouvrage (le relais de Morion, inactif, sera prochainement démonté), 2-pour le maintien de l'entretien commun de la route qui le dessert, 3- le prix proposé correspondant à seulement 10 ans de loyer.

Mme Laurence MONTALAIS, Adjointe au Maire en charge de la vie scolaire, explique que le Conseil Municipal doit se positionner sur le financement et l'organisation des TAP pour les élèves de l'école maternelle intercommunale. Les grandes sections doivent-elles être animées et financées au sein de la maternelle intercommunale ou de l'élémentaire ? Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite que les élèves de grande section restent en maternelle lors des TAP : activités mieux adaptées à leurs capacités et financement simplifié.

Mme Montalais informe que la commune de Curienne sollicitera l'entraide de l'agent communal de LA THUILE pour des travaux d'entretien de l'école maternelle intercommunale à réaliser en collaboration avec l'agent de Curienne.

Monsieur le Maire explique que grâce à l'action d'un néo-thuilard, un radar pédagogique va être installé sur la commune pendant 2 mois à compter de début novembre. Il permettra de mesurer exactement les comportements routiers sur nos hameaux, avant de prendre, avec la population, les bonnes mesures et installer les bons équipements.

Le Conseil Municipal à pris connaissance du rapport d'activités 2013 du Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Laysse. Aucune remarque.

Conteneurs Grands Volumes : début des travaux en octobre.

M. Jacques MONNET, Adjoint aux Travaux, présente les travaux les plus importants réalisés ces dernières semaines : pose de 3 rails en travers du chemin de l'Eglise afin de limiter le ruissellement d'eaux pluviales. 4 fenêtres de toit ont été posées sur la mairie. L'entreprise GAUTHEY, mandaté par Chambéry Métropole, procède au renouvellement des conduites d'eau potable dans la montée du chef lieu. L'OPAC a fait réaliser le ravalement de la façade et à la peinture des huisseries et portes de garage du lotissement Clos du Lac. Les membres de l'association de chasse ont procédé au nettoyage des traversées de la route du Lindar. Grosses réparations sur la chaudière du gîte qui a pris la foudre. Des barrières ont été cassées le long du lac, elles seront remplacées au printemps.

M. Alexandre PASCAL-GIROUD, Conseiller Municipal, explique que M. BUTTOUDIN, géomètre de la commune, est venu durant une journée, procéder au bornage (ou piquetage) de deux parcelles communales au lac (chemin rural et parcelle non délimitée); une aux Poncet pour l'implantation des Conteneurs Grands Volumes ; une aux Pachouds en vue de la création d'une plateforme de stockage pour l'entreprise Chateau ; une visite sur le terrain pour l'implantation des cabanes dans les bois de Gaël et Camille GESSER OBERBILLIG (accueil touristique).

Mme Hélène HOURLIER, Conseillère Municipale, annonce que les travaux de reconstruction du site internet de la commune ont été lancés. Ouverture du nouveau site prévue pour la fin de l'année.

M. Aurélien DELBOULLE, Conseiller Municipal, explique que le projet de chantier de débroussaillage de parcelles communales en vue de regagner des terres agricoles est bien lancé.

Monsieur le Maire présente l'étude ASDER – bilan des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal 2010 – 2013. De nouvelles actions d'économies seront conduites avant la fin de l'année

Intervention du public :

Les emplacements de CGV sont-ils figés ? Monsieur le Maire explique que 5 conteneurs sont prévus. Plusieurs visites avec les services techniques de Chambéry Métropole ont eu lieu et les emplacements seront présentés prochainement. Pour rappel : 1 à la salle polyvalente, 1 aux Barriers, 1 dans le virage de Rochefort, 1 aux Poncets et 1 aux Pachouds. Le projet d'implantation aux Beaux est refusé par Chambéry Métropole (trop peu de maisons, contraintes techniques trop importantes). La question qui va être posée à Chambéry Métropole : si la commune finance le conteneur, Chambéry Métropole procédera-t-elle à la collecte ?

Si des coupes de bois "bords de route" sont proposées, qui aura intérêt à prendre des coupes d'affouage classiques (exploitation bien plus pénibles) ? Monsieur le Maire explique, que les coupes "bord de route" seront proposées pour un tarif d'environ 35€ le stère, alors que l'affouage c'est 45€ pour une exploitation d'une vingtaine de stères. Monsieur le Maire rappelle que le bois coupé sur des communaux doit être brûlé sur la commune par l'affouagiste, la commune a un rôle de police qu'elle exercera.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Fait en Mairie le 29 septembre 2014.

**Le Maire
Dominique POMMAT**

